

Procédure Express

Pour faciliter votre demande de financement, suivez les flèches...

Parce que vous attendez des réponses rapides et précises sur vos besoins de financement, toute notre organisation est tournée vers la plus grande réactivité. C'est pour cela que les Banques Populaires, en partenariat avec votre franchiseur, mettent à votre disposition la **Procédure Express**.



* Formulaire "Procédure Express" : document envoyé via Internet par votre franchiseur. Il comprend les caractéristiques de votre futur point de vente et de vos besoins de financement.

** Correspondant franchise (Cofran) : chaque Banque Populaire régionale dispose d'un correspondant franchise. Celui-ci est un véritable pilier entre les franchiseurs, les conseillers professionnels et le pôle franchise Banques Populaires chez BPCE.